

Département Pas de Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes le Comte  
**COMMUNE DE WARLUZEL**

32 rue Principale 62810 WARLUZEL  
Tél : 03 21 48 24 01 [commune-de-warluzel@orange.fr](mailto:commune-de-warluzel@orange.fr)  
Restez informé sur [www.warluzel.fr](http://www.warluzel.fr)

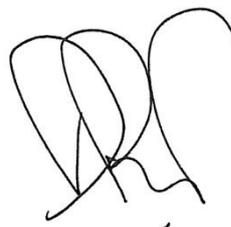
# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



**JANVIER 2022**

*Chers habitants de Warluzel,*

*Damien BRICOUT, Maire*



## **INFOS MUNICIPALES**

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,  
au 03 21 48 24 01 ou 06.84.45.13.58  
ou par mail à l'adresse  
[commune-de-warluzel@orange.fr](mailto:commune-de-warluzel@orange.fr)

Restez informé sur le site communal [www.warluzel.fr](http://www.warluzel.fr)  
et sur la page  **Mairie de Warluzel**

### ***Bulletin Juillet 2021*** **Sommaire**

Vœux 2022	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3
Service National Universel	4
SMAV	5
Travaux réalisés	6
Rétrospective	6 -

## Fermeture de la mairie

Suite aux demandes gouvernementales, le télétravail reste la règle depuis le 3 janvier 2022. N'hésitez pas à contacter la secrétaire de mairie avant de vous déplacer pour vous assurer de sa présence en mairie. Elle reste à votre disposition pour tous renseignements ou pour une prise de rendez-vous pour les demandes d'urbanisme et d'Etat-Civil, au 06 84 45 13 58.



## Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).



**Attention : tout mineur atteignant la majorité d'ici les 10 et 24 avril 2022, devront établir une demande d'inscription volontaire sur les listes électorales s'ils souhaitent voter aux prochaines élections présidentielles.**

## Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins, les élections départementales et régionales sont prévues en 2021.

Tous jeunes âgés de 18 ans entre le 01.03.2018 et le 28.02.2019 doivent venir s'inscrire sur la liste électorale ou seront inscrits d'office (loi n° 97- 1027 du 10.11.1997, décret d'application n° 97 – 1105 du 28.11.1997).



Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.

Les inscriptions pour l'édition 2022 du Service National Universel sont ouvertes !

C'est quoi le Service National Universel (SNU) ?

Vous avez entre 15 et 17 ans

? Vous souhaitez vous engager et participer à une aventure collective autour de la cohésion nationale ? Le SNU est fait pour vous !



Le dispositif Service National Universel s'articule autour de 3 étapes :

1. **Un séjour de cohésion de deux semaines en hébergement collectif.** Vous aurez la possibilité de rencontrer d'autres jeunes de votre âge et participer à des activités collectives et à des bilans individuels (projet d'orientation scolaire, bilan de compétence numérique, etc.).
2. **Une mission d'intérêt général de 84 heures** (reparties ou non sur l'année) à effectuer près de chez vous l'année qui suit le séjour de cohésion. La mission peut être effectuée au sein d'associations, auprès des corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), dans des collectivités territoriales et services publics.
3. **Un engagement volontaire de 3 à 12 mois** en rejoignant les formes d'engagement déjà existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).

Porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le [Service National Universel](#) souhaite répondre à 4 objectifs :

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Pour plus d'informations, consultez le site [www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)

### Les inscriptions pour l'édition 2022

Pour cette édition 2022, on ne vous propose pas un, pas deux, mais trois séjours de cohésion pour vivre une expérience unique avec d'autres jeunes.

- **Un premier séjour du 13 au 25 février 2022\*** pour environ 4000 jeunes

Vous avez jusqu'au 17 décembre 2021 pour vous inscrire sur [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)

- **Un second séjour du 12 au 24 juin 2022**

- **Un troisième séjour du 3 au 15 juillet 2022**

Vous avez jusqu'à fin mars pour finaliser votre inscription pour les deux derniers séjours de cohésion.

*\* Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> scolarisés dans un établissement relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'inscription est possible y compris dans le cas où une semaine du séjour de cohésion se déroule sur le temps scolaire.*

**"J'irai Réduire Chez Vous"  
avec le SMAV-Syndicat Mixte  
Artois Valorisation  
La plus grande aventure  
intercommunale pour  
l'environnement !  
Du 12 mars au 31 octobre 2022**

Les défis «zéro déchet» sont devenus incontournables dans de nombreuses communes qui souhaitent agir en faveur du développement durable et notamment dans la réduction des déchets ménagers.

Plus qu'un défi, "J'irai Réduire Chez Vous" est une action pédagogique menée du 12 mars au 31 octobre 2022 afin de faire entendre la possibilité de consommer différemment. 🍌

Pour cela, 250 foyers sont à recenser à travers les trois intercommunalités du Syndicat Mixte Artois Valorisation pour participer aux différentes épreuves que comporte le défi "J'irai Réduire Chez Vous". 🏠  
L'aventure vous tente ?

👤 Qui que vous soyez ! Chacun.e est libre de s'inscrire quelle que soit sa situation géographique, sociale et même économique à condition de résider sur le territoire du SMAV : la Communauté Urbaine d'Arras, les Campagnes de l'Artois et la Communauté de Communes du Sud-Artois. Ecrivez l'histoire en participant à cette première édition avec la famille, les amis ou même solo. Tous les éco-coups sont permis pour réussir ce défi avec, à la clé, de nombreuses récompenses mais chuuuuut...

👊 Testez vos limites ! Ici, pas de sélection naturelle. Seule votre volonté et votre engagement comptent. Pendant huit mois, votre « peson » sera votre unique outil pour savoir si votre équipe reste dans la course.

👊 Serez-vous à la hauteur ? Jetez-vous à l'eau et motivez vos troupes grâce à votre «savoir mieux vivre ensemble» et conduisez-les à la victoire en vous présentant comme leur chef d'équipe !

👊 Passez les épreuves haut la main ! Vous pensez tout connaître des éco-gestes ? Apprendre de nouvelles techniques de tri ? Vous serez confrontés à des animateurs d'ateliers inédits dans l'histoire des éco-gestes. C'est LE rendez-vous ultime que tous les candidat.es de l'Artois attendaient pour s'informer et décider de leur sort.

Dès aujourd'hui, découvrir, oser, échanger, progresser sont les mots d'ordre de ce défi hors du commun ! Inscrivez votre équipe sur [www.sma62.fr/jirai-reduire-chez-vous/](http://www.sma62.fr/jirai-reduire-chez-vous/) et soyez les représentants de notre société.

A chacun son rythme ! Ici, les citoyens sont les maîtres du jeu !



LE SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION  
PRÉSENTE

# J'irai réduire chez VOUS

Quand les éco-gestes  
s'installent dans votre foyer !

**LE CASTING!**

www.sma62.fr

   [www.sma62.fr](http://www.sma62.fr)

## GRIPPE AVIAIRE :

Le risque au regard de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) est passé du niveau élevé depuis début novembre ; Plusieurs foyers d'IAHP ont été déclarés dans des élevages de volailles.

Dans ce contexte, il convient de rappeler les consignes à suivre dans

toutes les communes du département par les détenteurs de volailles:



# RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



- **la mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filets des basse-cours**
- **l'interdiction des rassemblements de volailles;**
- **conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants;**
- **interdiction de compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée en France jusqu'au 31 mars;**

Nous remercions les détenteurs de basse-cours de la commune de procéder à leurs obligations (claustration ou mise sous filets des volailles).

Il est rappelé que l'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'Homme par la consommation de viandes de volailles, œufs, foie gras et plus généralement de tout produit alimentaire.

## Travaux réalisés :

### ➤ Sécurisation du terrain :

Les travaux 🚧 de sécurisation du terrain de foot se sont terminés cet été.

La pose de grillage rigide, d'une grille et de filets anti ballons a été faite par l'entreprise gosset.

Désormais les enfants peuvent profiter de cet espace en toute sécurité.



## ➤ Salle des fetes



Après un retard dû à un appel d'offres peu fructueux et à la pandémie mondiale, les travaux d'agrandissement et de rénovation énergétique de notre salle communale avancent plutôt bien.

Désormais, nous espérons voir une fin de chantier pour le 31 mars 2022.

Les locations pourront à nouveau se faire après un grand nettoyage et l'installation du nouveau mobilier.

De nouveaux tarifs de location ont été votés en réunion de Conseil Municipal.



La salle sera désormais louée le week-end 150€ aux Warluzellois et 220 € aux extérieurs.

Si vous souhaitez plus de détails sur les tarifs de location n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

Vous pouvez suivre l'évolution des travaux sur le diaporama qui est mis à jour régulièrement au fil des réunions de chantier, et disponible sur le site internet communal à l'adresse <http://warluzel.fr/la-salle-des-fetes/>



## Commémoration du 14 Juillet 2021

Après un dépôt de gerbes au monument Plaisant et au Monument aux morts, l'hommage aux morts pour la France a été lu et la Marseillaise chantée.

Pour ce 14 juillet, nous avons pu enfin retrouver un moment de partage et convivialité. Malgré le manque de temps pour organiser les festivités habituelles, ce fût fort agréable de pouvoir se retrouver autour du verre de l'amitié.





Malheureusement, le Conseil Municipal et le comité des fêtes avaient mis du cœur à l'ouvrage pour organiser un repas champêtre mais celui-ci s'est vu annulé au dernier moment, suite à l'instauration du pass sanitaire.



## **Commémoration du 11 novembre 2021**

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est tenue sur la commune.

La Marseillaise a résonné après la lecture du message de Madame Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, ainsi que la liste des morts pour la France.

Le dépôt de gerbe au monument aux morts a précédé le vin d'honneur partagé dans la cour de l'ancienne école, pour respecter les règles gouvernementales.



## SPECTACLE ET GOUTER DE NOEL :



L' arbre de Noël réservé aux habitants s'est tenu dans la salle des fêtes de Grand-Rullecourt, en attendant la fin des travaux de notre salle.

Le comité des fêtes et le Conseil Municipal remercient tous les participants, petits et grands, jeunes et moins jeunes, ce fut agréable de pouvoir enfin se retrouver et partager un moment convivial intergénérationnel, en cette période de fêtes.

Merci aussi à l'association bilboquet pour leur beau spectacle qui a plu à tout le public, sans oublier le Père-Noël qui a gâté tous les enfants.



## Calendrier manifestations à venir

Le contexte sanitaire actuel ne nous permet pas d'organiser des manifestations en ce début d'année.

La traditionnelle cérémonie des vœux ne se fera pas cette année.

Le repas des aînés sera proposé, comme l'année dernière, en livraison à domicile, à partager en famille.

Nous espérons pouvoir organiser dès que possible les inaugurations des différents bâtiments publics rénovés depuis 2020, à savoir l'église, l'école et la salle des fêtes.

## SOUVENIRS :



**Classe de Mr Pétain Augustin (env ; 1947/1948)**

Certains d'entre vous se reconnaîtront peut être sur cette photo souvenir de la classe de Mr Pétain, de l'école de Warluzel. Un joli souvenir qui nous a été apporté en mairie et que nous souhaitons partager avec vous.

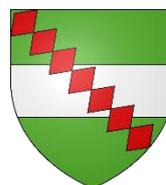
Si vous possédez également des photos anciennes des rues, bâtiments ou autre qui peuvent raviver quelques souvenirs pour tous, n'hésitez à nous les apporter en mairie. Nous nous ferons un plaisir de les diffuser dans le bulletin communal.

Les copies sont faites en mairie et les documents vous sont restitués immédiatement.

## Informations utiles

**Mairie de Warluzel** : accueil et permanences le lundi de 13h à 19h ; mardi et jeudi de 9h à 12h

 32 rue principale 62810 WARLUZEL  
 [commune-de-warluzel@orange.fr](mailto:commune-de-warluzel@orange.fr)  
 03 21 48 24 01  
Site : <http://www.warluzel.fr>  
 Mairie de Warluzel



*Nous invitons tous les nouveaux habitants à venir se faire recenser en mairie à leur arrivée.*

### Communauté de communes « des Campagnes de l'Artois » :

 1050 Avenue François Mitterrand 62810 AVESNES LE COMTE  
 [accueil@campagnesartois.fr](mailto:accueil@campagnesartois.fr)  
 03.21.220 200  
Site : <http://campagnesartois.fr>



### Syndicat intercommunal des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe

34 r Principale, 62123 MONTENESCOURT  
Tel : 03 21 48 61 85 accueil lundi, mardi et vendredi après midi



### SMAV (Syndicat Mixte Artois Valorisation) :

11 rue Volta 62217 Tilloy les Mofflaines  
e.mail : [contact@smav62.fr](mailto:contact@smav62.fr)  
Site internet : <http://www.smav62.fr>



**N° vert 0 800 62 10 62**

**Conciliateur de justice** : point d'accès au droit ; place des Ecrins 62223 St Nicolas les Arras  
Tél ; 03 21 73 85 62 <http://www.cdad-pasdecalsais.justice.fr/>

### Urgences (tél) :

<u>Pompiers</u> :	faire le 18	<u>SAMU</u> :	faire le 15
<u>SOS Mains</u> :	08 26 20 95 75	<u>Centre antipoison</u> :	08 25 81 28 22
<u>Centre des Brûlés</u> :	03 20 44 56 10		
<u>Numéro d'appel d'urgence européen</u> :	112 (sur un fixe, un portable ou d'une cabine téléphonique)		
<u>Gendarmerie</u> :	faire le 17	d'Avesnes :	03 21 48 40 17
		d'Aubigny :	03 21 20 00 17